

# **TRAVAILLER AVEC LES PERSONNES ÂGÉES DANS LES SITUATIONS DE DÉPLACEMENT FORCÉ**

Ces notes d'orientation peuvent, en totalité ou en partie, être reproduites, traduites en d'autres langues ou adaptées pour répondre aux besoins locaux sans autorisation préalable du HCR, à condition qu'elles soient distribuées gratuitement et que le HCR soit reconnu comme la source de toute copie.

© 2013, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Division des services de protection  
Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés  
94, rue de Montbrillant  
1202 Genève, Suisse  
E-mail: [HQTS00@unhcr.org](mailto:HQTS00@unhcr.org)  
[www.unhcr.org](http://www.unhcr.org)



# sommaire

objectif	2
présentation générale	3
non-discrimination et participation: des éléments clés de la protection	5
considérations majeures	6
ressources clés	18

# objectif

Les femmes et les hommes âgés réfugiés<sup>1</sup> sont confrontés à des problèmes particuliers lors des différentes phases du déplacement (fuite, déplacement, réinstallation et réintégration). Le personnel du HCR et ses partenaires doivent veiller à ce que les droits des personnes âgées relevant de sa compétence soient respectés sans discrimination. A cette fin, les équipes doivent bien connaître et comprendre à la fois les besoins et les capacités de cette catégorie de personnes au sein des populations déplacées. L'application systématique de l'approche tenant compte de l'âge, du genre et de la diversité (AGD) est essentielle pour que le HCR puisse assurer l'accès et l'intégration des personnes âgées à toutes les activités de protection et à toutes les solutions durables, comme le veut son engagement. La note qui suit fournit des orientations sur les aspects à prendre en compte pour renforcer leur protection.

---

<sup>1</sup> Cette note porte sur les réfugiés. Toutefois, elle concerne aussi les demandeurs d'asile, les apatrides et les déplacés internes, ainsi que d'autres personnes relevant de la compétence du HCR.

# présentation générale

On estime aujourd'hui qu'environ 12,5 % de la population mondiale a plus de 60 ans; 22 % a plus de 50 ans, ce qui est considéré comme « vieux » dans les contextes où l'espérance de vie est inférieure. D'ici à 2050, un quart de la population mondiale aura plus de 60 ans (les plus de 60 ans seront plus nombreux que les moins de 12 ans) et beaucoup auront plus de 80 ans. Du fait de cette tendance, un nombre plus grand de personnes âgées sont déplacées. En 2000, 8,5 % de toutes les personnes relevant de la compétence du HCR étaient déjà des personnes âgées, proportion qui atteignait un tiers dans certaines situations.

En vertu de la définition des Nations Unies, une personne âgée est une personne de plus de 60 ans. Toutefois, les familles et les communautés utilisent souvent d'autres critères socioculturels pour définir l'âge, comme le statut familial (grands-parents), l'apparence physique (cheveux gris et rides) ou des problèmes de santé liés à l'âge. Les études montrent que les conséquences psychologiques et psychosociales d'expériences traumatisantes, alliées à une exposition aux maladies et à une mauvaise nutrition, font « vieillir » les réfugiés plus rapidement que les populations établies<sup>2</sup>. Par conséquent, de nombreux problèmes liés à l'âge apparaissent chez des réfugiés ayant la quarantaine ou la cinquantaine.

Si l'âge s'accompagne souvent de besoins accrus, il est important de reconnaître et de soutenir les rôles et les responsabilités qu'assument les femmes et les hommes âgés dans leur famille, leur communauté et leur société. Ils sont souvent économiquement actifs et continuent à contribuer au revenu familial. Beaucoup prennent en charge les enfants, soit en s'occupant d'eux la journée (lorsque les parents travaillent), soit intégralement (lorsque les enfants ont perdu leurs parents). Les femmes âgées font souvent office d'accoucheuses traditionnelles et possèdent un riche savoir en matière de médecine et de nutrition alternatives

---

<sup>2</sup> Atwell, R.S.J., I. Correa-Velez, et S.M. Gifford, *Ageing out of place: health and well-being needs and access to home and aged care services for recently arrived older refugees in Melbourne, Australia*, International Journal of Migration, Health and Social Care, 3(1), 2007, pp.4-14.

ou complémentaires. Enfin, les personnes âgées transmettent l'histoire, la culture et les traditions et jouent un rôle important dans la résolution des conflits et les prises de décision.

Mais elles ont également des besoins spécifiques. Les femmes et les hommes âgés sont moins mobiles; leur vue et leur audition peuvent être déficientes; leurs facultés mentales et leur force musculaire peuvent diminuer; ils peuvent avoir des problèmes de santé chroniques et des besoins nutritionnels particuliers. En outre, ils peuvent être exposés à un risque accru de violence, y compris de sévices domestiques et sexuels, d'exploitation par les membres de leur famille et de discrimination. Toutes ces difficultés se trouvent amplifiées par les problèmes souvent graves que pose le déplacement forcé et par le fait qu'ils sont fréquemment exclus de l'assistance humanitaire parce que les acteurs humanitaires n'enregistrent pas leur présence. Les problèmes auxquels les femmes et les hommes âgés se trouvent confrontés peuvent être très différents, en fonction des rôles sociaux et culturels qui leur sont assignés au sein de leur communauté. Les femmes âgées risquent souvent davantage d'être négligées en raison de leur statut socioéconomique précaire.

# non-discrimination et participation: des éléments clés de la protection

Les personnes âgées risquent d'être exclues des programmes de protection et d'assistance si les acteurs humanitaires ne comprennent pas pleinement leurs besoins et ne les associent pas activement aux décisions ayant une incidence sur leur bien-être. On ne peut partir du principe qu'elles bénéficieront toujours de programmes d'assistance familiale ou de réseaux d'appui familiaux ou communautaires. Le personnel du HCR et les partenaires doivent absolument adopter une approche inclusive et participative. A travers des processus de consultation (comme les évaluations participatives), les femmes et les hommes âgés peuvent aider à élaborer et à mettre en œuvre des programmes qui répondent vraiment à leurs besoins et peuvent être aidés pour faire ce qu'ils peuvent afin d'améliorer leur propre situation. Les consultations et la participation à tous les stades, dans les crises et les situations prolongées, sont essentielles. Les femmes et les hommes âgés vivent le déplacement de manière différente, en fonction de leur statut culturel et socioéconomique. Les bureaux doivent consacrer le temps et déployer les efforts nécessaires pour comprendre pleinement ces différences de genre, afin qu'elles puissent être prises en considération lors de l'élaboration des mesures de protection.

## action

- Faciliter la participation des femmes et des hommes âgés aux prises de décision et aux structures de direction, en reconnaissant qu'il est souvent nécessaire d'apporter un soutien spécifique et durable aux femmes âgées pour s'assurer qu'elles peuvent avoir accès à ces structures.
- Faciliter la formation d'organisations de personnes âgées. Renforcer leur capacité à s'entraider et à défendre leur cause.
- Plaider pour l'intégration des réfugiés âgés dans les politiques et les programmes nationaux.

# considérations majeures

Lors de l'apport d'une protection et d'une assistance aux personnes âgées, il convient de tenir compte des aspects suivants:

## **Introduire une programmation inclusive, fondée sur les droits**

Les personnes âgées ont le droit d'être incluses dans tous les programmes humanitaires dans les mêmes conditions que les autres bénéficiaires. Les principes applicables en la matière sont énoncés dans la *Politique du HCR sur l'âge, le genre et la diversité*<sup>3</sup> et la *Politique du HCR sur les réfugiés âgés*<sup>4</sup>.

Certains besoins des personnes âgées sont identiques à ceux des jeunes, mais pas tous. La spécificité de leur situation et de leurs besoins peut nécessiter des ajustements. Par exemple, l'apport de services peut devoir être adapté afin d'améliorer l'accès des personnes âgées. Dans certains cas, des actions ciblées seront nécessaires pour répondre aux besoins spécifiques identifiés chez des femmes ou des hommes âgés. Lorsque les programmes d'assistance et de protection ne tiennent pas compte de manière spécifique des femmes et des hommes âgés, ceux-ci peuvent être relégués aux marges de la société, voire en être complètement exclus.

## **action**

- Veiller à ce que le personnel connaisse les normes nationales et internationales<sup>5</sup> relatives aux droits des personnes âgées. Nouer des partenariats avec des organisations spécialisées dans le travail avec les personnes âgées.
- Renforcer la capacité interne du HCR à rendre ses programmes et ceux de ses partenaires inclusifs et accessibles.
- Fournir une formation au personnel du HCR et de ses partenaires afin de les sensibiliser à l'âge, à la discrimination liée à l'âge, à leur attitude face à l'âge et à l'importance de disposer de données désagrégées en fonction de l'âge et du sexe pour l'élaboration des programmes.

<sup>3</sup> HCR, Politique sur l'âge, le genre et la diversité (2011), voir: <http://www.unhcr.org/refworld/docid/4def34f6887.html>.

<sup>4</sup> Politique du HCR sur les réfugiés âgés (2000), voir: <http://www.unhcr.fr/4b30a61e1.html>.

<sup>5</sup> Renforcer les droits des aînés: vers un traité des Nations Unies, voir: [http://www.inpea.net/images/Strengthening\\_Rights\\_2010.pdf](http://www.inpea.net/images/Strengthening_Rights_2010.pdf).

## action

Adopter une double approche de la prise en charge des besoins des personnes âgées:

- Faire en sorte que toutes les mesures prises soient inclusives et accessibles, y compris pour les femmes et les hommes âgés.
- Prévoir, au sein du plan opérationnel plus large, des actions ciblées répondant aux besoins spécifiques des personnes âgées.
- Fonder les interventions sur l'analyse des données désagrégées en fonction de l'âge et du sexe.

## Identifier et enregistrer les personnes âgées

Les personnes âgées ne peuvent pas toujours se rendre dans les lieux centraux pour s'enregistrer auprès du HCR ou obtenir de l'assistance. Elles peuvent être moins mobiles ou fragiles, ou leurs tâches, en particulier celles des femmes âgées, peuvent les confiner à l'intérieur de la maison. Elles peuvent aussi passer inaperçues si elles n'appartiennent pas à une cellule familiale. Les actions d'identification et d'enregistrement des personnes âgées sont donc cruciales pour la protection.

## action

- Veiller à recueillir et à utiliser systématiquement des données désagrégées en fonction de l'âge et du sexe.
- Faire en sorte que vos outils d'évaluation soient adaptés à l'âge en prévoyant des questions sur les besoins et les capacités des personnes âgées.
- Incorporer des activités de proximité dans les évaluations pour vous assurer que les personnes âgées sont bien localisées.
- Utiliser les réseaux d'entraide des personnes âgées pour obtenir des informations lorsqu'ils existent.
- Recueillir des informations auprès des divers services et des organisations civiques, religieuses et autres organisations communautaires sur le rôle, le statut et la localisation des personnes âgées.

## Reconnaître les capacités des femmes et des hommes âgés et favoriser leur autosuffisance

Identifier les capacités et les atouts des femmes et des hommes âgés. Ne pas oublier qu'ils:

- Peuvent vivre de manière indépendante lorsqu'ils ont les moyens de générer un revenu.
- Fournissent souvent une assistance aux enfants et aux familles, en même temps qu'ils reçoivent une assistance de leur part.
- Sont souvent économiquement actifs<sup>6</sup>.
- Peuvent transmettre des connaissances permettant la survie.
- Transmettent la culture et les traditions.
- Servent de médiateurs, contribuant au rétablissement de la paix et à la résolution des conflits.

Le fait d'aider les personnes âgées à exploiter leurs capacités peut les rendre moins vulnérables et dépendantes, et renforcer leur aptitude et celle de leur famille et de leur communauté à faire face aux problèmes du déplacement. Pour cette raison, il importe de toujours élaborer les programmes de manière à la fois à ce qu'ils réduisent les risques auxquels sont exposées les personnes âgées et à ce qu'ils créent des conditions leur permettant de vivre de manière indépendante et digne.

### action

- Aider le personnel à comprendre, reconnaître et soutenir les capacités des femmes et des hommes âgés et les contributions spécifiques qu'ils peuvent apporter à leur famille et à leur communauté.
- Veiller à ce que les interventions ne portent pas atteinte à leurs rôles (par exemple, en matière de prise en charge des enfants).
- Réfléchir avec les personnes âgées à la manière dont elles peuvent exprimer leur opinion et jouer un rôle actif dans la communauté.
- Intégrer les personnes âgées qui s'occupent d'enfants et d'autres personnes à charge dans les programmes de protection de l'enfant.
- Reconnaître la capacité et le désir des personnes âgées de participer à l'élaboration de programmes portant sur les moyens de subsistance et à leur mise en œuvre.

---

<sup>6</sup> D'après HelpAge International, au moins la moitié de la population de plus de 60 ans vivant dans des pays développés est économiquement active. Beaucoup travaillent encore jusqu'à plus de 75 ans. Les personnes âgées sont aussi parmi les plus fiables en matière de remboursement des prêts contractés.

## S'assurer que les abris et les installations sanitaires sont accessibles

Dans la mesure où les femmes et les hommes âgés sont moins mobiles, il est important d'adapter les abris temporaires, transitoires et permanents, ainsi que les installations sanitaires, afin qu'ils puissent les utiliser facilement. Des sanitaires inaccessibles peuvent réduire fortement leur capacité de vivre de manière indépendante. Des abris mal adaptés peuvent les confiner chez eux, limitant ainsi leur indépendance et leur capacité à avoir accès aux services et à participer à des activités sociales et de subsistance. Tous ces facteurs sont source de stress et peuvent générer des problèmes de santé et de protection.

Il est plus judicieux et moins coûteux de rendre les installations accessibles dès le départ plutôt que de les modifier ultérieurement. Installer des éléments adaptés à l'âge qui répondent aux directives internationales relatives à l'accessibilité: rampes, barres d'appui, éclairage et installations sanitaires<sup>7</sup>. Les installations doivent être suffisamment spacieuses pour permettre aux personnes ayant besoin d'une assistance pour utiliser les toilettes d'être aidées dans le respect de leur dignité. Prévoir un abri sûr pour les personnes âgées et concevoir les lieux d'hébergement de manière à réduire le risque de violence sexuelle et sexiste (VSS)<sup>8</sup>.

### action

- Consulter les femmes et les hommes âgés sur leurs besoins d'hébergement spécifiques et les associer à la conception des abris.
- S'assurer que la conception des abris, ainsi que des installations sanitaires et des structures communautaires est adaptée à la culture et à l'âge des bénéficiaires.
- Veiller à ce que les personnes âgées soient installées près des structures communautaires, des dispensaires, des points d'eau et autres équipements.
- Les adultes n'hébergeront pas nécessairement leurs proches âgés. Lors de la construction d'un abri temporaire ou permanent, traiter les personnes âgées comme des ménages individuels mais essayer de ne pas séparer les familles élargies regroupant plusieurs générations.

<sup>7</sup> HelpAge International et Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, *Guidance on including older people in emergency shelter programmes* (2011), voir : <http://www.helpage.org/download/4d7f5a8b98378/>.

<sup>8</sup> Les abris doivent être conçus de manière à éviter la violence de groupe, par exemple en séparant les genres. Pour des informations supplémentaires sur l'hébergement des personnes âgées dans des abris d'urgence, voir : <http://www.helpage.org/download/4d7f5a8b98378/>.

## **Prévoir des articles alimentaires et non alimentaires adaptés et rendre leur distribution accessible**

Les personnes âgées infirmes ou peu mobiles ne peuvent faire longtemps la queue et peuvent ne pas être en mesure de se rendre dans les centres de distribution pour recevoir des articles alimentaires et non alimentaires et de l'eau. Elles peuvent aussi avoir besoin de protéger leurs biens ou de s'occuper de personnes à charge. Installer des stocks de vivres, de combustible et d'autres articles de première nécessité dans des endroits accessibles et organiser des files séparées pour les personnes âgées et à mobilité réduite. Aider les personnes qui ont du mal à se déplacer à se rendre aux points de distribution et prendre des dispositions pour que les articles leur soient livrés à domicile, en ayant recours aux travailleurs communautaires ou à des membres de la famille fiables et aidants. S'il est impossible d'éviter les files d'attente, s'assurer que les personnes puissent s'asseoir, se mettre à l'ombre et avoir accès à de l'eau et à des toilettes.

Les colis d'articles alimentaires et non alimentaires peuvent ne pas contenir ce dont les personnes âgées ont besoin. Veiller à ce que les rations alimentaires couvrent les besoins en protéines et en micronutriments des personnes âgées et soient faciles à mâcher et à digérer. Les personnes âgées pouvant avoir des problèmes circulatoires et par conséquent avoir plus de mal à supporter les températures froides, les colis d'articles non alimentaires qui leur sont destinés doivent comporter des couvertures supplémentaires et des vêtements adaptés à leur culture. Les femmes âgées peuvent avoir besoin de serviettes hygiéniques pour pouvoir vivre dignement. A l'intérieur des familles, il arrive que la nourriture ne soit pas répartie équitablement. Prévoir des visites de suivi pour vérifier que les personnes âgées ont suffisamment à manger et envisager de leur distribuer des repas chauds.

### **action**

- Associer les femmes et les hommes âgés à l'élaboration et l'exécution des programmes. Veiller à ce que les distributions soient accessibles et adaptées.
- Réfléchir à la mise en place de files séparées, d'une aide au transport, de colis plus petits et de distributions à domicile.
- Consulter les personnes âgées pour décider des articles qui doivent être inclus dans les distributions et s'assurer que celles-ci leur parviennent bien.
- Surveiller la distribution d'articles alimentaires et non alimentaires aux personnes âgées afin de détecter et de prévenir l'exploitation, l'extorsion ou d'autres formes de discrimination ou d'abus.

## **Fournir une alimentation saine et un accès satisfaisant aux services de santé et autres**

Les personnes âgées ont souvent du mal à avoir accès à des services de santé ou autres centralisés. Ayez recours au personnel de santé communautaire pour repérer celles qui ne peuvent se rendre dans les services existants et envisager de fournir des soins à domicile ou un transport à celles qui sont envoyées dans des dispensaires ou des hôpitaux. Les personnes âgées peuvent aussi avoir besoin d'être accompagnées pour se rendre dans ces services. Former les agents de santé communautaires afin qu'ils apprennent aux personnes âgées à vieillir en bonne santé et à gérer leurs maladies chroniques elles-mêmes, en accordant une attention particulière aux différents besoins de santé des femmes et des hommes âgés.

La malnutrition chez les femmes et les hommes âgés passe souvent inaperçue et n'est pas traitée. Organiser un dépistage systématique pour les personnes âgées dans les centres d'accueil et les dispensaires, en utilisant des rubans pour mesurer la circonférence de la partie supérieure du bras (MUAC). Apprendre au personnel de santé communautaire à repérer la malnutrition chez les personnes âgées, à leur dispenser une éducation en matière de nutrition et à orienter les personnes souffrant de malnutrition sévère vers l'établissement de santé le plus proche. Inclure les personnes âgées dans les programmes d'alimentation thérapeutique et complémentaire et étendre la gestion communautaire de la malnutrition afin de les intégrer.

La diminution des facultés mentales des personnes âgées peut entraîner un besoin accru de soutien par des membres de la famille ou d'autres personnes de la communauté.

### **action**

- Faire appel aux travailleurs communautaires pour avoir accès aux personnes âgées qui ne peuvent quitter leur domicile.
- Aider les personnes âgées à avoir accès aux services en leur fournissant un moyen de transport.
- Faire prendre conscience aux prestataires de services qu'ils doivent rendre leurs services accessibles aux personnes âgées.

## **Soutenir les structures familiales et communautaires**

Pendant le déplacement, les réseaux de soutien traditionnels des personnes âgées peuvent être très distendus ou peuvent s'effondrer complètement. Par conséquent, les femmes et les hommes âgés n'ont parfois personne pour les aider à s'adapter à leur nouvelle situation et peuvent aussi perdre leur rôle et leur statut. Après avoir été des chefs respectés dans leur communauté, ils dépendent soudain de l'assistance, dans un environnement non familial, et sont considérés comme un fardeau pour leur famille. Les femmes âgées, en particulier, peuvent être considérées comme un fardeau si leur statut socioéconomique est précaire et si la contribution qu'elles apportent à la communauté n'est pas reconnue. Il est donc vital de renforcer les structures familiales et communautaires afin qu'elles puissent soutenir les personnes âgées en situation de risque.

### **action**

- Identifier les systèmes de soutien traditionnels et aider la communauté à les reconstruire.
- Aider les familles comportant des personnes âgées en situation de risque à leur fournir un appui et des soins.
- Veiller à ce que les femmes et les hommes âgés soient associées aux prises de décision les concernant eux, leur famille et leur communauté.
- Voir si le soutien intergénérationnel peut aider à la fois les personnes âgées et les jeunes; maintenir et renforcer les relations entre générations.

## **Fournir des solutions durables qui répondent aux besoins des femmes et des hommes âgés**

Le choix d'une solution durable est une décision individuelle et chaque femme ou homme âgé a le droit de choisir lui-même, quelle que soit la décision d'autres membres de la famille. Toutefois, de nombreuses personnes âgées dépendent de membres de leur famille ou d'autres personnes qui s'occupent d'elles et souhaiteront rester avec eux. Malgré ce souhait, il peut s'avérer très difficile d'éviter la séparation dans des contextes de déplacement. Par ailleurs,

les familles qui rentrent chez elles pour y retrouver un avenir incertain sont souvent réticentes à prendre en charge les membres âgés de leur famille et se trouvent face à des choix douloureux. Les personnes âgées peuvent être laissées dans les camps alors que les familles se réinstallent chez elles et retrouvent leurs moyens de subsistance dans des régions où il n'existe pas de services pour les personnes âgées, ou peuvent être abandonnées lorsque les familles ne savent comment les prendre en charge.

Les programmes de rapatriement, d'installation sur place et de réintégration doivent inclure les personnes âgées dans la cellule familiale si possible et conformément aux souhaits de ces dernières. Les personnes âgées qui sont séparées contre leur gré de leur famille ou des personnes qui s'occupent d'elles risquent fort de se sentir abandonnées, isolées et sans soutien, ce qui les expose à un risque accru. Lors de la recherche de solutions durables, il est donc vital de travailler avec les personnes âgées, leur famille ou d'autres personnes afin de trouver des dispositifs fiables permettant de leur apporter un soutien continu.

## **action**

- Respecter le choix de la solution durable que préfèrent les femmes et les hommes âgés.
- Si elles le souhaitent, élaborer des solutions durables qui préservent les systèmes familiaux et aident les personnes qui s'occupent des personnes âgées.
- Rechercher la famille des personnes âgées ou les personnes qui s'occupaient d'elles. S'il n'est pas possible de trouver la personne préférée qui s'occupaient d'elles, mettre les personnes âgées en relation avec des familles d'accueil ou des voisins prêts à les aider, afin de s'assurer que le moins grand nombre possible connaisse l'isolement et l'abandon.
- S'assurer que les personnes âgées qui rentrent chez elles (seules ou avec leur famille) bénéficient d'un moyen de transport si elles en ont besoin et reçoivent une aide pour reconstruire leur maison et recouvrer leurs moyens de subsistance.
- Trouver des solutions, y compris des mécanismes de protection sociale, pour les personnes âgées qui ne peuvent partir lorsqu'un camp ferme ou qui choisissent de ne pas rentrer chez elles.
- Veiller à ce que les personnes âgées, en particulier les femmes et les veuves, soient intégrées aux initiatives visant à résoudre les problèmes patrimoniaux, fonciers et de logement.

## Prévenir et intervenir en matière de sévices et d'exploitation des femmes et des hommes âgés<sup>9</sup>

La maltraitance des personnes âgées est souvent qualifiée de « violences envers les personnes âgées ». Elle est définie par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) comme « un acte unique ou répété, ou l'absence d'intervention appropriée, dans le cadre d'une relation censée être une relation de confiance, qui entraîne des blessures ou une détresse morale pour la personne âgée qui en est victime ». Les violences envers les personnes âgées sont un grave problème de protection mais qui est peu compris et peu déclaré dans les différentes cultures parce qu'il se produit généralement à l'intérieur du foyer, les violences étant souvent commises par des membres de la famille. L'OMS estime que son taux de prévalence (dans certains pays développés) se situe entre 1 % et 10 %. Toutefois, on peut supposer qu'elles existent dans toutes les communautés et qu'à l'instar de nombreux autres problèmes sociaux, elles sont aggravées par le déplacement. Si tant les femmes que les hommes âgés risquent de subir des sévices, dans les contextes où les femmes ont un statut social inférieur, les femmes âgées risquent davantage d'être abandonnées lorsqu'elles deviennent veuves et que leurs biens sont saisis. Elles peuvent aussi être davantage exposées à des formes de sévices et de blessures plus persistantes et sévères<sup>10</sup>.

Les violences envers les personnes âgées peuvent prendre les formes suivantes :

- **Violences physiques** – douleurs ou blessures physiques infligées à une personne âgée, par exemple gifles, coups ou contrainte par des moyens physiques ou chimiques.
- **Violences sexuelles** – tout contact sexuel non consensuel.
- **Négligence** – privation de vivres, d'un logement, de soins médicaux ou de protection par les personnes chargées de s'occuper d'une personne âgée vulnérable.
- **Exploitation** – prise illégale, usage abusif ou dissimulation de fonds, de biens ou d'avoirs d'une personne âgée au profit de quelqu'un d'autre, ou conditions de travail ayant un caractère d'exploitation.
- **Violences affectives** – souffrance psychologique, angoisse ou détresse morale infligée à une personne âgée par des actes verbaux ou non verbaux humiliants, intimidants ou menaçants.
- **Abandon** – délaissement d'une personne âgée vulnérable par une personne censée s'occuper d'elle.

<sup>9</sup> Cette partie est inspirée du site Web du National Center on Elder Abuse (NCEA). Voir: <http://www.ncea.aoa.gov>.

<sup>10</sup> Voir OMS Aide-mémoire N°357 : Maltraitance des personnes âgées. <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs357/fr/index.html>

Les éléments suivants sont des indicateurs potentiels de violences envers les personnes âgées:

- Les hématomes, contusions, os brisés, abrasions et brûlures peuvent signaler des violences physiques, une négligence ou une maltraitance.
- Un repli sur soi inexplicé, une soudaine baisse de dynamisme et une dépression inhabituelle peuvent être le signe de violences affectives.
- Des bleus autour des seins ou des organes génitaux peuvent signaler des violences sexuelles.
- Des escarres, des besoins médicaux non pris en compte, une mauvaise hygiène et une perte de poids inhabituelle peuvent être des signes de négligence.
- Un comportement tel que le rabaissement, les menaces ou d'autres abus de pouvoir sont des indicateurs de violences psychologiques ou verbales.
- Les relations tendues, les disputes fréquentes entre la personne âgée et la personne qui s'occupe d'elle peuvent également être des signes.

Le rétablissement des relations sociales et la création de liens avec des membres aidants de la communauté contribuent à prévenir cette violence. Toutefois, d'autres actions sont aussi nécessaires pour rendre visibles les violences faites aux personnes âgées et y remédier.

## **action**

- Veiller à ce que les stratégies de protection prennent en compte les violences envers les personnes âgées. Tenir compte du contexte culturel dans lequel elles se produisent. Sensibiliser le personnel et les communautés aux signaux d'alerte indiquant l'existence de violences physiques, affectives, matérielles ou sexuelles envers les personnes âgées.
- Travailler en partenariat avec les personnes âgées de la communauté pour élaborer des stratégies de prévention et d'intervention en matière de violences faites aux personnes âgées.
- Former les agents de santé communautaire à reconnaître les signes de violences envers les personnes âgées et à mettre en place un traitement ou une orientation vers les services appropriés en cas de besoin.
- Prévoir des mécanismes confidentiels pour le signalement des violences envers les personnes âgées.
- Travailler avec toutes les générations afin de les sensibiliser aux droits des personnes âgées et aux violences faites à leur rencontre.

## **Prévenir et intervenir en matière de risques particuliers auxquels sont exposées les femmes âgées, y compris concernant la violence sexuelle et sexiste (VSS)**

Les femmes ayant tendance à vivre plus longtemps que les hommes, elles représentent la majorité des personnes âgées, et beaucoup sont seules. Dans certaines sociétés, les normes culturelles restreignent l'autosuffisance des femmes âgées.

- Des obstacles liés à l'âge ou au genre peuvent exclure les femmes des procédures décisionnelles.
- En raison d'obstacles liés au genre, les femmes peuvent avoir peu de compétences monnayables et un statut professionnel inférieur, et beaucoup ne perçoivent pas de pension de vieillesse.
- Les codes de l'héritage peuvent déposséder les femmes.
- Les pratiques culturelles ou les obligations familiales peuvent confiner les femmes dans la maison, où elles peuvent se trouver en danger en cas de conflit.
- Les besoins de santé spécifiques, liés à la fin de l'âge de procréation, peuvent faire courir des risques aux femmes qui n'ont pas accès à des conseils ou à un traitement adéquats.

Les femmes âgées peuvent aussi être exposées à la violence sexuelle et sexiste, y compris de la part des personnes qui s'occupent d'elle et des hommes âgés. Des femmes âgées ont été victimes de viol et d'agression sexuelle dans des abris communautaires mixtes et des centres de collecte, ou pendant qu'elles ramassaient du bois de chauffage à l'extérieur des camps. Beaucoup ont aussi été blessés, mises à l'écart ou tuées après avoir été accusées de sorcellerie (voir ci-dessous). Ces violations ne sont souvent pas reconnues, notamment parce que les femmes âgées ont plus de mal que les plus jeunes à les signaler en raison de la stigmatisation et de la honte qui s'y rattachent.

### **action**

- Demander séparément aux femmes âgées quels sont leurs besoins et tenir compte de ces besoins dans la protection et l'assistance fournies.
- Associer les femmes et les hommes âgés aux décisions relatives à la VSS, ainsi qu'aux activités de prévention et aux stratégies d'intervention. Les inclure dans toutes les dimensions sectorielles d'un tel travail (santé, appui psychosocial, abris, énergie sûre, accès à la justice, etc.).
- Veiller à ce que les interventions de protection intègrent les droits patrimoniaux, fonciers et sur le logement pour les femmes et protègent en particulier les veuves.

## Prévenir et intervenir en matière d'accusations de sorcellerie contre les femmes âgées

Dans les sociétés où de nombreuses personnes continuent de croire à la sorcellerie, les femmes âgées risquent davantage d'être accusées de sorcellerie et peuvent être blessées, mises à l'écart, voire assassinées pour cette raison. La sorcellerie est fréquemment invoquée pour expliquer les maladies, la mort d'un membre de la famille ou la perte de récoltes, de bétail ou d'autres moyens d'existence. Les femmes âgées seules sont particulièrement exposées aux accusations de sorcellerie si elles ont un statut peu élevé dans la communauté, n'ont pas de réseau d'appui familial ou sont économiquement dépendantes.

Il est vital d'identifier et de comprendre les risques auxquels sont exposés certains groupes de personnes dans les sociétés qui entretiennent des croyances de cette nature et de protéger les personnes accusées de sorcellerie. Il importe en même temps de prendre des mesures pour réduire les cas d'accusation de sorcellerie en promouvant les droits des femmes, en encourageant le dialogue au sein de la communauté et en créant des moyens de subsistance pour les femmes âgées.

### action

- Travailler avec les membres de la communauté afin d'identifier les risques de violences liées à la sorcellerie et élaborer des mesures de prévention.
- Identifier les personnes qui au sein de la communauté ont une influence sur les accusations de sorcellerie (chefs religieux, personnes considérées comme des « sages » dans la culture) et discuter de moyens différents, culturellement acceptables et non violents de traiter les accusations de sorcellerie, par exemple par des rituels de purification communautaires.
- S'assurer que les communautés connaissent la législation nationale sur les agressions criminelles, y compris les lois relatives aux allégations de sorcellerie.
- Veiller à ce que les personnes âgées, y compris celles qui sont illettrées ou ont une déficience auditive, visuelle ou autre, sachent comment avoir accès à des systèmes de signalement confidentiels et à d'autres formes d'assistance et services disponibles.
- Travailler avec la police et le système judiciaire afin de protéger les victimes et d'intenter des actions en justice contre les auteurs de violences liées à des accusations de sorcellerie.
- Veiller à ce que les femmes ayant été accusées de sorcellerie soient en sécurité et soient bien réintégrées, notamment en facilitant leur accès aux activités de subsistance.

# ressources clés

- Action Aid, *Condemned without trial, women and witchcraft in Ghana*, 2012, voir: [http://www.actionaid.org.uk/doc\\_lib/ghana\\_report\\_single\\_pages.pdf%20%20](http://www.actionaid.org.uk/doc_lib/ghana_report_single_pages.pdf%20%20).
- Comité permanent interinstitutions, *Humanitarian Action and Older Persons - An Essential Brief for Humanitarian Actors* (2008), voir: <http://www.enonline.net/resources/658>.
- HCR, *Politique sur l'âge, le genre et la diversité: Travailler avec les personnes et les communautés en vue de l'égalité et de la protection* (2011), voir: <http://www.unhcr.org/refworld/docid/4def34f6887.html>.
- HCR, *Seeking meaning: an anthropological and community-based approach to witchcraft accusations and their prevention in refugee situations*, mai 2012, ISSN : 1020-7473, voir: <http://www.unhcr.org/refworld/docid/4fc49bed2.html>.
- HelpAge International et Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, *Guidance on including older people in emergency shelter programmes* (2011), voir : <http://www.helpage.org/download/4d7f5a8b98378/>.
- HelpAge International, *Older People in Disasters and Humanitarian Crises: Guidelines for Best Practice* (2000), voir: <http://www.unhcr.org/refworld/docid/4124b9f44.html>.
- Humanitarian Practice Network, *Protecting and Assisting Older People in Emergencies*, Network Paper No. 53 (2005), voir: <http://www.unhcr.org/refworld/docid/43cfa4364.html>.
- *Politique du HCR sur les réfugiés âgés*. EC/50/SC/CRP.13, Annexe II (2000), voir: <http://www.unhcr.org/refworld/docid/47036b502.html>.
- *Renforcer les droits des aînés: vers un traité des Nations Unies*, voir: [http://www.inpea.net/images/Strengthening\\_Rights\\_2010.pdf](http://www.inpea.net/images/Strengthening_Rights_2010.pdf).





## SÉRIES NOTES D'ORIENTATION

- Travailler avec les personnes handicapées dans les situations de déplacement forcé
- Travailler avec les lesbiennes, gays, personnes bisexuelles, transgenres et intersexuées dans les situations de déplacement forcé
- Travailler avec les minorités nationales ou ethniques, religieuses, linguistiques, et les peuples autochtones dans les situations de déplacement forcé
- Travailler avec les hommes et garçons, survivants de violence sexuelle et sexiste dans les situations de déplacements forcés
- Travailler avec des personnes âgées dans les situations de déplacements forcés

Tous les modules sont disponibles, voir :  
<http://www.unhcr.org/refworld/docid/4e6072b22.html> dans différentes langues

**NOTES D'ORIENTATION**

**5**